



communiqué

No: 61
No.: 61

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 26 JUIN 1981

ADHÉSION DU CANADA AUX PROROGATIONS DE LA CONVENTION
SUR LE COMMERCE DU BLÉ DE 1971 ET DE LA
CONVENTION RELATIVE À L'AIDE ALIMENTAIRE DE 1980

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mark MacGuigan, et le ministre chargé de la Commission canadienne du blé, le sénateur Hazen Argue, ont annoncé aujourd'hui que le Canada a adhéré aux prorogations pour deux ans de la Convention sur le commerce du blé de 1971 et de la Convention relative à l'aide alimentaire de 1980, qui ensemble constituent l'Accord international sur le blé de 1971.

L'objet était d'assurer que le Canada demeure partie à l'Accord international sur le blé de 1971 au moment de l'entrée en vigueur de la prorogation pour deux ans, le 1^{er} juillet 1981. L'engagement du Canada au titre de la Convention relative à l'aide alimentaire de 1980 se maintiendra au niveau antérieur de 600 000 tonnes d'aide alimentaire céréalière par an.

Selon le sénateur Argue, "le Canada est depuis longtemps un participant important aux débats sur les questions céréalières internationales. Notre adhésion à l'Accord international sur le blé sous sa forme prorogée témoigne de l'importance de ce dernier et du rôle du Conseil international du blé en tant que tribune appropriée pour les échanges d'information sur les marchés, le commerce des céréales et l'examen des questions céréalières dans le cadre de discussions sur la sécurité alimentaire mondiale."

"Le Canada continuera d'aider les pays en développement en leur fournissant de l'aide alimentaire et en cherchant à améliorer le système actuel de sécurité alimentaire mondiale, " a déclaré Mark MacGuigan. Le Canada se joint à d'autres pays donateurs d'aide alimentaire dans le cadre de la Convention de 1980 pour annoncer son intention de maintenir l'aide alimentaire au niveau actuel pendant les deux prochaines années.

Par ailleurs, Mark MacGuigan a signalé l'importance particulière que revêt à son avis cette démarche qui réaffirme la position adoptée par le Canada sur cette question préalablement à la tenue de plusieurs rencontres internationales importantes, y compris le Sommet d'Ottawa et le Sommet Nord-Sud qui doit avoir lieu au Mexique.